



Violation de local commercial par commissaire priseur

Par **lexus88**, le **08/11/2008** à **02:54**

Bonjour, rn
voici mon histoire j'ai été placé en liquidation judiciaire aux mois de fevrier 2008, un inventaire a été effectuée a cette date. La vente aux enchères c'est effectuée 1 mois apres. J'ai signé 1 mois apres chez le liquidateur judiciaire le passif de mon entreprise. A ce jours donc 8 mois apres le commissaire priseur qui avait effectuée la vente de mon actif c'est introduit dans mon local avec l'aide de mon propriétaire (qui avait les clefs) sans aucun mandat ni commission rogatoire. Il a relevé a l'intérieur du matériel que je me suis racheté depuis (facture a l'appui) et d'autres matériaux qu'il n'avait pas jugés bon a l'époque de saisir. Suite a sa visite il a contacté le liquidateur judiciaire pour le prévenir de ces découvertes. Le liquidateur a de ce fait déposé une plainte pour détournement d'actifs. J'ai donc été placé en garde a vue l'enquête n'a pas permis de relever un détournement d'actif. Mais a ce jours on me dit qu'une saisie complémentaire sera effectuée les prochains jours. Que dois-je faire? y a-t-il violation de domicile? atteinte a la vie privée? non t-il le droit maintenant de faire une saisie complémentaire comme le détournement d'actifs n'a pu être prouvé? je trouve un peu anormal car cette heure on me parle de saisie complémentaire suite a une violation de mon local et d'une plainte pour détournement d'actifs qui n'a pu être prouvée. rn
merci de vos réponses.